



Ministère des Affaires étrangères  
et du Commerce international

Department of Foreign Affairs  
and International Trade

# Action 2003



**Stratégie de développement  
durable du ministère des  
Affaires étrangères et du  
Commerce international**



Canada

## Table des matières

Message des ministres .....	1
Introduction .....	2
Évaluation d'Action 2000 .....	3
Établissement des buts .....	4
Buts 1 à 6. ....	5
Pour atteindre les buts fixés .....	34
Consultations .....	35
Profil du Ministère .....	37
Glossaire .....	38
Acronymes .....	40
Références .....	42

Annexes I à III (disponible sur le site Web du MAECI :

[www.dfait-maeci.gc.ca/sustain/menu-f.asp](http://www.dfait-maeci.gc.ca/sustain/menu-f.asp) ou en faisant la demande auprès du MAECI. Appels sans frais

1-800-267-8376

**Le développement durable** est généralement défini comme une façon de penser et d'agir « qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins. » (*Notre Avenir à Tous*, Commission mondiale de l'environnement et du développement, 1987).

« La terre appartient aux vivants... Aucune génération n'a le droit de contracter des dettes supérieures à ce qu'elle peut payer au cours de sa propre existence. » (Thomas Jefferson dans une lettre à James Madison, 1789).

E2-212/2001

ISBN 0-662-65458-7

## Message des ministres

Pour prendre les bonnes décisions pour le futur, nous devons pouvoir entrevoir un avenir rendu meilleur grâce aux choix conscients que nous faisons aujourd'hui. Le développement durable sous-entend une démarche décisionnelle intégrée, qui prend en compte les incidences environnementales, économiques et sociales de tout plan, de toute politique et de toute intervention. Il comporte également une garantie d'équité pour la génération actuelle et pour celles qui suivront et souligne le fait que l'humanité doit vivre selon ses moyens environnementaux.

Le développement durable est de plus en plus intégré dans la politique étrangère et commerciale du Canada. Grâce à la prévention des conflits, aux négociations commerciales, à l'aide au développement et au leadership en matière d'environnement mondial, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international cherche, au nom du Canada, à créer un monde plus sûr, plus prospère et plus durable. Pendant la période où sa dernière stratégie de développement durable s'est appliquée, le MAECI a connu de nombreux succès. Ainsi, il a joué un rôle de chef de file dans le cas du Traité international sur les mines terrestres, de l'établissement de la Cour pénale internationale, de la Conférence de Winnipeg sur les enfants touchés par la guerre, de la négociation du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques et des efforts pour l'adoption de la Convention globale des Nations Unies sur les polluants organiques persistants.

Dans *Action 2003*, notre deuxième stratégie, nous affirmons maintenant notre engagement à canaliser notre énergie collective afin d'accentuer nos efforts au cours des trois prochaines années, soit de 2001 à 2003. Intervenants actifs au niveau mondial, nous avons un rôle unique à jouer dans la promotion internationale du développement durable. Le respect dont le Canada jouit à l'étranger nous offre une excellente occasion de laisser notre marque, de faire connaître les préoccupations et les efforts concertés des Canadiens dans l'arène internationale, au profit d'un avenir durable pour tous.



A handwritten signature in dark ink that reads "John Manley".

John Manley  
Ministre des Affaires étrangères



A handwritten signature in dark ink that reads "Pierre Pettigrew".

Pierre Pettigrew  
Ministre du Commerce international

## Introduction

La modification de la *Loi sur le vérificateur général*, en 1995, incluait le développement durable parmi les politiques gouvernementales. Un amendement créait le poste du Commissaire à l'environnement et au développement durable. Un autre exigeait que les ministères fédéraux présentent une stratégie de développement durable au Parlement pour le mois de décembre 1997 et aux trois ans par la suite. Conformément à la loi révisée, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) a déposé sa première stratégie, *Action 2000*, en décembre 1997.

Depuis ce temps, on comprend de mieux en mieux ce que signifie le développement durable, aussi bien au Ministère qu'à l'extérieur, où, depuis le Sommet de la Terre tenu à Rio en 1992, le concept a été adopté activement par des organisations mondiales importantes, incluant la Commission du développement durable des Nations Unies et d'autres organismes des Nations Unies, l'Organisation mondiale du commerce (OMC), et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). De plus, quantité d'entreprises, de niveaux de gouvernement et de groupes d'action sociale s'occupent aussi plus activement de questions de développement durable.

À l'interne, l'expérience des trois dernières années a convaincu le Ministère que le développement durable est un processus à long terme d'apprentissage continu, où les gains s'accumulent de façon lente et régulière. L'expérience a aussi démontré au Ministère la nécessité de collaborer avec des partenaires pour progresser avec assurance ou rapidité. *Action 2000* a débuté par un processus consultatif valable auprès de parties intéressées\* en dehors du Ministère, incluant des représentants d'autres ministères et organismes fédéraux, des gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux, de l'industrie, d'organisations non gouvernementales, du milieu universitaire, de groupes autochtones et des simples citoyens.

Le mise en œuvre d'*Action 2000* a démontré à quel point certains de ses objectifs étaient ambitieux, vastes et dans certains cas, irréalistes. Malgré tout, on a déjà atteint la majorité de ces objectifs. D'autres objectifs peuvent sembler ne pas avoir été atteints parce qu'il n'a pas été possible d'en mesurer les progrès ou à cause d'échéances trop ambitieuses. Il faut également signaler certains progrès importants accomplis par le Ministère en matière de développement durable qui n'avaient jamais été indiqués comme des objectifs d'*Action 2000*.

Pourtant, l'expérience s'est avérée riche en enseignement. Le Ministère reconnaît que, pour mieux progresser en matière de développement durable d'ici 2003, sa deuxième stratégie doit se concentrer davantage sur les activités où il peut contribuer le plus. Son défi s'est résumé à choisir attentivement des buts, des objectifs et des cibles en fonction de ce constat.

*Action 2003* vise à donner au Ministère une orientation en développement durable pour les trois prochaines années, en tenant compte des circonstances particulières de ses activités au Canada et dans ses 160 bureaux satellites et missions à l'étranger. Cette stratégie doit exploiter au maximum les possibilités qu'offre le mandat du Ministère et satisfaire à l'ensemble des exigences indiquées par le Commissaire à l'environnement et au développement durable. Elle doit refléter le message tiré par le Ministère des consultations à l'interne et auprès des intervenants de l'extérieur. Elle doit aussi s'inspirer de l'expérience des autres ministères qui ont dû relever des défis semblables.

\* appelées ci-après « intervenants ».

## Évaluation d'Action 2000

En indiquant ce qu'on attendait de la deuxième série de stratégies de développement durable, le Commissaire à l'environnement et au développement durable a souligné que les ministères et les organismes devaient évaluer l'efficacité de leurs premières stratégies.

*Action 2000, Stratégie de développement durable du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international s'inspirait des paramètres proposés dans le Guide de l'écogouvernement. On y trouve quelque 55 mesures proposées correspondant à quatre objectifs et basées sur les trois objectifs stratégiques du Ministère et l'écologisation des activités du gouvernement.*

L'élaboration d'une stratégie de cette nature présentait certaines difficultés pour le MAECI et les autres ministères d'orientation. L'élaboration de politiques est un processus lent et laborieux qui ne se prête pas toujours à l'établissement de cibles à atteindre et à mesurer dans une période de trois ans. La tâche du MAECI se trouvait compliquée du fait qu'il coordonne des responsabilités et des intérêts qui se chevauchent, incluant ceux des autres ministères et organismes fédéraux, des provinces et des territoires. En outre, bien des cibles dépendent de l'ordre du jour, de la forme et de l'issue de négociations globales ou régionales, et il n'est pas toujours facile de mesurer l'apport exact du Canada, comme moyenne puissance, pour faire avancer les dossiers portant sur certaines questions internationales.

Les évaluations faites depuis 1997 par trois groupes de vérification ont aidé le Ministère à tirer un enseignement de son expérience. Ces groupes comprenaient le Commissaire à l'environnement et au développement durable, Conseils et Vérification Canada et la Direction de la vérification du MAECI, celle-ci à la demande de la haute direction du Ministère. La Direction des services environnementaux (AES), qui doit coordonner l'élaboration de la stratégie et faire rapport sur les progrès accomplis pour remplir les engagements, a également effectué une évaluation. De plus, les participants aux consultations externes et internes ont aussi évalué la stratégie et formulé des commentaires.

Le Ministère a accordé une attention particulière aux améliorations proposées. Celles-ci incluaient la sélection de cibles plus mesurables et plus claires et l'apport de plus de détails sur les systèmes en place permettant de mesurer le rendement et de définir les pratiques et les méthodes.

*Action 2000* comportait cependant de nombreuses forces. Il se basait sur de vastes consultations et abordait une gamme étendue de questions. Il jetait aussi les bases de bien des réalisations, dont certaines figurent dans le message des ministres. Aujourd'hui, on a atteint la majorité des objectifs d'Action 2000 et surtout peut-être, on a accru la sensibilisation aux questions de développement durable au Ministère. La deuxième stratégie du MAECI exploitera l'impulsion donnée par cette sensibilisation.

*Pour une évaluation plus détaillée d'Action 2000, voir l'annexe 1 sur le site Web du MAECI :*

[www.dfait-maeci.gc.ca/sustain/menu-f.asp](http://www.dfait-maeci.gc.ca/sustain/menu-f.asp)

## Établissement des buts

On a fixé six buts pour *Action 2003*. Ensemble, ils reflètent le rôle particulier du MAECI comme principal défenseur des intérêts des Canadiens sur le plan international. Bon nombre de ministères se trouvent de plus en plus mêlés à des activités d'ordre international, mais seul le MAECI a pour mandat fondamental la protection et la promotion des intérêts du Canada au niveau international. Voilà pourquoi on retrouve un grand nombre de ses employés en roulement ou en permanence à l'étranger. La nature internationale du mandat du MAECI dicte en grande partie les mesures de développement durable qu'il adoptera.

Comme première mesure d'établissement des buts, le Comité exécutif du Ministère a formé l'Équipe consultative du développement durable en octobre 1999. Le directeur général du bureau des Affaires environnementales internationales a présidé l'équipe et la Direction des services environnementaux en a assuré le secrétariat. Les membres de l'équipe ont fait la mise à jour des examens des questions pour leur groupe de bureaux (qui relèvent d'un même sous-ministre adjoint ou l'équivalent) afin de refléter les changements organisationnels ainsi que les changements des forces externes qui influent sur le travail de chaque groupe de bureaux. On a préparé un document de travail d'évaluation basé sur ces données et sur le Rapport du Commissaire.

Au cours d'un atelier tenu en janvier 2000, des participants de l'ensemble du Ministère se sont penchés sur le document d'évaluation. On leur a aussi demandé d'indiquer les tendances en matière de développement durable ainsi que les forces et les facteurs influant sur les activités du MAECI. Cet exercice a permis de dégager des pistes possibles pour l'avenir et de préparer ensuite un document de consultation pour les séances avec des intervenants de l'extérieur.

De l'automne 1999 à juin 2000, il y a eu neuf consultations avec des intervenants de l'extérieur, pour la plupart en partenariat avec d'autres ministères. Ces consultations visaient expressément à préciser les buts. Dans toutes ces consultations, on a invité les participants à prendre en compte le rendement antérieur et les plans futurs, et à proposer d'autres solutions au Ministère.

Le Forum des leaders sur le développement durable, qui s'est tenu à Ottawa en avril 2000, était une des plus importantes de ces consultations. Il réunissait des membres de la haute direction du MAECI, d'autres ministères et organismes fédéraux, ainsi que des cadres supérieurs de la société civile.

À l'examen des rapports de toutes les séances, il est devenu évident qu'un vaste consensus se dégagait parmi les personnes consultées au sujet des principaux problèmes de développement durable et des priorités du Ministère pour les régler. La sécurité humaine, les rapports entre le commerce et l'environnement, le Nord, la défense efficace de nos intérêts dans les forums internationaux, le leadership et la communication, ainsi que l'écologisation des activités ont retenu l'attention dans presque toutes les séances. Ces questions ont alors servi de base pour l'établissement des buts d'*Action 2003*.

On conseillait au Ministère d'aborder ces questions en usant d'imagination et en cherchant des façons innovatrices d'effectuer le changement. En même temps, on l'encourageait à dégager des cibles et des objectifs réalisables, même s'il devait procéder par petites étapes. On l'invitait à améliorer les aptitudes de son personnel, à déléguer des experts qualifiés aux négociations internationales et à nommer des responsables pour la liaison et la collaboration. Enfin, on insistait sur les avantages, pour le personnel du Ministère et le public, de définir des mécanismes de communication clairs et réguliers, pour consigner les progrès accomplis.

Le vif débat suscité au cours de ces consultations a produit les six buts suivants. Chacun comporte un énoncé qui décrit les initiatives en cours, dont bon nombre ne sont pas facilement mesurables. Chacun s'accompagne aussi d'un tableau illustrant des objectifs et des cibles qui se prêtent à des critères de mesure du rendement et dont le Ministère doit répondre.

# BUTS

- 1** Améliorer les mécanismes ministériels afin de s'assurer que le développement durable est un principe directeur au MAECI.
- 2** Renforcer les liens entre la politique et la promotion commerciales et la protection de l'environnement.
- 3** Promouvoir le développement durable dans les activités internationales du Ministère.
- 4** Clarifier les liens entre les piliers écologiques, économiques et sociaux du développement durable et le rapport entre les droits de la personne, la sécurité humaine et le développement durable.
- 5** Mettre en œuvre *Le volet nordique de la politique étrangère du Canada*, publié en juin 2000, en matière de développement durable.
- 6** Préparer le Canada pour le Sommet mondial sur le développement durable, en 2002, pour s'assurer d'atteindre les buts fixés en matière de développement durable (le Sommet marque le dixième anniversaire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement durable de 1992, qui s'est tenue à Rio de Janeiro, au Brésil).

*Pour plus de détail sur l'établissement des buts, voir l'annexe II sur le site Web du MAECI :*

[www.dfait-maeci.gc.ca/sustain/menu-f.asp](http://www.dfait-maeci.gc.ca/sustain/menu-f.asp)

# But I

## Améliorer les mécanismes ministériels afin de s'assurer que le développement durable est un principe directeur au MAECI.

Comme promoteur du développement durable et principal représentant international du Canada, le MAECI se doit à la fois d'être et de paraître en règle. Il doit donc compter sur un personnel pleinement formé pour de appliquer les principes directeurs du développement durable. Les employés du MAECI doivent être capables de prise de décision intégrée, de pouvoir collaborer avec des partenaires de l'extérieur du Ministère et doivent être fermement acquis au principe de la responsabilisation. Ils doivent aussi adopter des pratiques de gestion qui permettent d'effectuer des activités physiques protégeant l'environnement et les exécutants, tout en étant viables économiquement.

Les plans de formation et de sensibilisation en matière de développement durable que l'on retrouve dans *Action 2003* offrent au personnel davantage d'occasions de discuter des questions de développement durable et de s'exercer à en intégrer les principes dans leur travail.

L'amélioration de l'écologisation des activités du Ministère présente un défi constant. Le MAECI gère les biens immobiliers du Canada à l'étranger, incluant plus de 550 immeubles achetés et de 1 300 immeubles loués abritant les chancelleries (bureaux), les résidences officielles et les logements du personnel. Le MAECI est aussi chargé de l'acquisition et de la disposition du matériel au Canada et à l'étranger. Cela peut s'avérer particulièrement difficile en dehors des frontières du Canada, où l'accès à des produits écologiques et à des installations appropriées de disposition peut s'avérer difficile ou même impossible. Lorsqu'on trouve de tels produits et de telles installations, il est possible qu'il ne répondent pas aux normes canadiennes. De plus, l'écologisation des activités exige la présence d'employés engagés et autorisés, aussi bien à Ottawa qu'à l'étranger. Pour agir avec compétence, ils doivent posséder la formation

qu'il faut pour appliquer les pratiques nouvelles et rendre compte des progrès accomplis.

Le Ministère concentre ses énergies sur l'élaboration d'outils efficaces de gestion environnementale, notamment, des méthodes d'évaluation environnementale stratégique (EES), des méthodes d'évaluation environnementale des projets hors Canada et un système de gestion environnementale (SGE).

*La Directive du Cabinet de 1999 sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes* oblige les organismes et les ministères fédéraux à prendre en compte les facteurs environnementaux dans quantité de politiques, de programmes, de plans et de projets de réglementation du gouvernement. Une évaluation environnementale stratégique fournit aux responsables les outils nécessaires pour cerner et évaluer les incidences environnementales importantes et probables au début du processus décisionnel. Le MAECI examine toutes les recommandations au cabinet du point de vue environnemental : d'abord en remplissant la *Liste de vérification des incidences sur l'environnement*, puis, s'il y a lieu, en procédant à une EES plus détaillée.

Le MAECI doit aussi respecter la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE) et le *Règlement sur le processus d'évaluation environnementale des projets à réaliser à l'extérieur du Canada* (*Règlement sur les PREC*) lorsqu'il propose des projets à l'extérieur des frontières du Canada. Les gestionnaires des projet à l'administration centrale et dans les missions à l'étranger doivent se conformer à la circulaire administrative du MAECI intitulée *Lignes directrices pour l'évaluation des projets à réaliser à l'extérieur du Canada*. Tout le personnel de l'administration centrale qui travaille sur des projets de gestion

immobilière pourra donc suivre des cours d'initiation et de perfectionnement en évaluation environnementale.

Le Ministère compte également élaborer un programme afin d'évaluer les conséquences environnementales de ses subventions et contributions à des organismes nationaux et internationaux.

Dans le cadre de son engagement à écologiser les activités, le MAECI s'applique résolument à mettre en œuvre un système de gestion environnementale basé sur la norme ISO 14000. Ce système traitera des incidences environnementales d'activités physiques.

On a formé un Comité de gestion environnementale pour s'occuper du SGE. Il mettra à profit les outils existants, incluant : les listes de vérifications et les lignes directrices des missions pour écologiser les activités, des modules de formation sur divers aspects de la gestion environnementale et un site Web sur le développement durable qui propose de la documentation sur l'écologisation des activités, une méthodologie pour intégrer les objectifs de développement durable dans la conception de nouveaux immeubles pour le personnel et les chancelleries, de même qu'une circulaire administrative sur l'écologisation de conférences tenues au Canada.

Le SGE insiste sur onze aspects environnementaux clés : la consommation énergétique, la gestion de déchets solides, la gestion de l'utilisation des terres, les sites contaminés, l'achat, l'intervention d'urgence, les réservoirs de combustible, les substances appauvrissant la couche d'ozone, la gestion de l'eau, la gestion des substances dangereuses et la gestion des parcs de véhicules.

Le Comité de gestion environnementale a approuvé des cibles, des plans d'action et des mesures de rendement pour chaque aspect environnemental. Bien des cibles visent à améliorer la mesure du rendement environnemental. Par exemple une cible consiste à « faire rapport au Secrétariat du Conseil du Trésor sur l'état de sites contaminés connus pour le mois de mars 2001. »

Le MAECI s'applique aussi à faire rapport sur certaines des mesures de rendement courantes indiquées dans une publication récente de Travaux publics et Services gouvernementaux, *Le développement durable dans les opérations du gouvernement : une approche coordonnée*. On demandera aux missions à l'étranger de faire rapport sur les mesures de rendement courantes quand la chose est pratique et faisable. La collecte des données pour le SGE sera intégrée au Plan de gestion des biens de la mission, évitant ainsi toute exigence de rapport supplémentaire.

La planification générale et les rapports sur les priorités de développement durable font partie du Plan des activités du Ministère, du Rapport annuel sur les plans et les priorités et des Résultats annuels du Ministère. Les deux derniers documents sont déposés au Parlement. De plus, on présentera un rapport annuel sur les progrès accomplis en vue de respecter tous les engagements d'*Action 2003*, en insistant spécialement sur les engagements à respecter pour l'année en question. Le rapport sera distribué au Ministère et affiché sur le site Web du Ministère sur le développement durable, accessible au public.

### Un SGE basé sur les critères d'ISO 14000

- **met en œuvre et examine les programmes de gestion environnementale;**
- **élabore et met en œuvre la formation et les plans de communications;**
- **documente les méthodes dans un manuel de SGE;**
- **contrôle le rendement environnemental;**
- **inclut une vérification régulière et met en œuvre des mesures correctives pour améliorer le rendement environnemental et le SGE.**



# But I

## Améliorer les mécanismes ministériels afin de s'assurer

OBJECTIFS	CIBLES
<p><b>A</b> S'assurer que l'engagement au développement durable est bien expliqué et communiqué à la direction générale et à l'étranger.</p>	<p>(A-i) S'assurer qu'une Équipe consultative sur le développement durable continue de travailler avec la haute direction afin de suivre les progrès, de rechercher et de promouvoir la création de capacités et le dialogue sur l'intégration du développement durable aux politiques. L'Équipe consultative produira un document de politique sur l'intégration du développement durable au MAECI pour que le Conseil de formulation des politiques puisse l'étudier et y donner suite d'ici décembre 2002 (une fois connus les résultats du Sommet mondial sur le développement durable).</p>
<p><b>B</b> S'assurer que les employés reçoivent une formation efficace en matière de développement durable.</p>	<p>(B-i) S'assurer que les cours actuels sur le développement durable sont offerts deux fois par année (<i>Introduction au développement durable</i> [didacticiel], <i>Évaluation environnementale</i> [didacticiel] et <i>Évaluation environnementale des projets hors Canada</i>). De nouveaux cours seront élaborés, entre autres sur l'évaluation de sites contaminés, pour le personnel des missions canadiennes à l'étranger.</p> <p>(B-ii) Revoir les autres cours ministériels en vue d'y intégrer le développement durable d'ici août 2001. Établir une base</p>
<p><b>C</b> Élaborer un système de gestion environnementale pour que les opérations physiques soient conformes à la norme ISO 14000.</p>	<p>(C-i) Mettre en œuvre des programmes de gestion environnementale dans onze secteurs prioritaires d'ici mars 2003 : énergie, déchets solides, utilisation des terres, sites contaminés, approvisionnement, intervention d'urgence, réservoirs de combustible, substances menaçant l'ozone, eaux, matières dangereuses et parcs de véhicule; surveiller le rendement et préparer un rapport de rendement annuel.</p>
<p><b>D</b> Maintenir un effectif durable grâce à une stratégie efficace de ressources humaines qui reconnaît les gens comme une ressource importante, non-renouvelable et épuisable.</p>	<p>(D-i) En 2001, s'occuper du besoin d'améliorer l'évaluation du rendement des employés et leur offrir de meilleurs conseils en matière de perfectionnement professionnel en procédant à un examen complet des processus ministériels d'évaluation, d'avancement et de rétroaction sur le rendement.</p> <p>(D-ii) En 2001, élaborer une stratégie portant sur les questions liées à la santé et au bien-être des employés et de leurs familles dans nos missions à l'étranger.</p>
	<p>On peut consulter la stratégie de ressources humaines du MAECI sur le site Intranet :  <a href="http://intranet.lbp/departement/spd/sps/sps01-e.asp">http://intranet.lbp/departement/spd/sps/sps01-e.asp</a></p>

## que le développement durable est un principe directeur au MAECI.

- (A-ii) Produire d'ici décembre 2001 un rapport indiquant les manières efficaces de communiquer et de mettre en application le développement durable, à partir d'un sondage sur les méthodes efficaces utilisées en Grande-Bretagne, dans l'UE, aux Pays-Bas, en Suisse, dans les pays scandinaves et dans le secteur privé pour tirer parti des meilleures pratiques.
- (A-iii) Produire pour diffusion d'ici décembre 2001 une circulaire sur les méthodes qui reflètent l'orientation de la *Directive du Cabinet sur les évaluations environnementales stratégiques* de 1999.

d'information pour aider le personnel de formation en intégrant le développement durable aux cours actuels et aux cours futurs pertinents dès leur conception.

- (B-iii) Élaborer un plan de communications d'ici août 2001. Trouver des occasions officielles et officieuses (séances de discussion, conférences, séances du midi, diffusion de littérature pertinente) de familiariser davantage les employés de tous les niveaux (incluant les cadres intermédiaires et supérieurs) avec le développement durable.

- (D-iii) En 2001, améliorer la prestation des services dans les secteurs de la dotation et de la classification, entre autres, en élaborant des normes de service indiquant aux gestionnaires et aux employés les services offerts.

## But 2

### Renforcer les liens entre la politique et la promotion commerciales et la protection de l'environnement.



La promotion du commerce international est au cœur du mandat du MAECI. Le Canada est un pays qui compte beaucoup sur le commerce. Les exportations correspondent à près de 45 pour 100 du produit intérieur brut et près d'un tiers de ces exportations provient de secteurs de l'industrie primaire. La croissance et l'emploi au Canada dépendent d'un système multilatéral efficace de règles commerciales. Si ces règles commerciales profitent au Canada en libérant le commerce en profondeur et en étendue, elles peuvent aussi favoriser la croissance des pays en voie de développement grâce au commerce et au développement durables.

Le Canada n'est pas intéressé à la promotion à tout prix du commerce international. Notre pays est un territoire vaste, écologiquement vulnérable, encadré par trois océans et jouissant de ressources naturelles abondantes. Les Canadiens favorisent l'intendance : ils veulent utiliser leurs ressources avec modération aujourd'hui afin de les conserver pour les générations à venir. Comme nation, ils se sont engagés à protéger l'environnement. Cependant, le Canada reconnaît qu'on ne peut pas traiter des questions environnementales seulement au niveau national. À cause de la nature transfrontalière et globale de bien des questions environnementales, le Canada a longtemps été et continue d'être un intervenant actif sur le plan international pour ce qui est des questions d'écologie et de développement durable.

Il devient de plus en plus évident qu'il faut s'occuper des questions environnementales parallèlement aux questions sociales. Cependant, il faudra étudier davantage et mieux comprendre ces questions pour décider des façons les plus efficaces et les plus opportunes d'étudier conjointement ces facteurs. Puisqu'il importe de tenir compte des incidences sociales à long terme, il est essentiel d'agir dès maintenant si l'on veut tirer le meilleur parti possible de l'interface environnement-commerce.

Le Canada croit que la libéralisation du commerce et la protection de l'environnement peuvent et doivent se soutenir mutuellement. Néanmoins, les règles et les politiques mutuellement cohérentes n'apparaissent pas spontanément. Elles exigent une analyse et un travail minutieux, ainsi que l'apport et la collaboration des groupes d'intérêt clés. Dans cette démarche, le Ministère va continuer de chercher des solutions créatives aux problèmes délicats et de viser une plus grande transparence et une participation accrue du public.

Les initiatives du Ministère en matière de politique commerciale et d'environnement ont essentiellement porté sur la production de deux documents importants. Le Ministère a dirigé un comité interministériel qui a produit l'*Analyse rétrospective de l'examen environnemental du Canada de 1994 : négociations commerciales multilatérales du cycle d'Uruguay*, en novembre 1999. Il ébauche maintenant un cadre pour des évaluations environnementales des négociations commerciales, conformément à la *Directive du Cabinet de 1999 sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes*. Ce cadre vise à offrir une méthodologie et un processus permettant aux négociateurs commerciaux de cerner et d'évaluer les incidences environnementales importantes et probables des négociations commerciales. Les consultations avec des groupes canadiens intéressés font partie intégrante de ce cadre.

Les principales institutions internationales intéressées à faire avancer l'interface commerce-environnement incluent l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la Commission nord-américaine de coopération environnementale (CNACE), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

Une nouvelle question politique débattue au sein de ces organisations est l'application de la « démarche préventive » des règlements sur la gestion en matière d'environnement, de santé et de sécurité et de ressources. Les représentants du MAECI, en collaboration avec ceux des autres ministères, vont tenter de trouver une définition opérationnelle de la démarche préventive. Ils chercheront ensuite à améliorer le consensus international sur son application dans la réglementation nationale, et sa relation par rapport aux lois et aux accords internationaux sur l'environnement, la santé et la sécurité et les domaines de la gestion des ressources. En octobre 2000, le Canada et les parties de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACE) ont donné leur aval à un programme de travail sur les questions environnementales et commerciales en insistant sur la démarche préventive et sur l'« électricité écologique », qui désigne les méthodes de production d'électricité qui respectent le plus l'environnement.

Le MAECI va continuer de représenter activement le Canada au sein du Comité du Commerce et de l'Environnement de l'OMC. Il s'appliquera à clarifier les rapports entre les Accords multilatéraux sur l'environnement (AME) et les règles commerciales internationales. Il cherchera aussi à découvrir les synergies entre la libéralisation du commerce et l'amélioration de la protection de l'environnement. De plus, il y a un besoin évident de bâtir dans les pays en voie de développement une capacité de mise en œuvre des AME et des accords commerciaux et de s'occuper des autres questions environnementales et commerciales. Le MAECI continuera donc de favoriser l'amélioration de la coordination et de la collaboration entre l'OMC et le PNUE.

La préoccupation publique au sujet du manque de transparence de l'OMC fut une des premières questions dont fut saisi le Comité du Commerce et de l'Environnement de l'OMC et elle mérita par la suite l'attention du Conseil général de l'OMC. En mars et en octobre 2000, le Canada a fait des propositions officielles afin d'améliorer la transparence et il va continuer de préconiser une meilleure transparence au sein de l'OMC.

Le Canada continue d'appuyer le travail d'analyse entrepris par le Groupe de travail sur l'intégration des politiques et de l'environnement de l'OCDE. Il appuie aussi une gamme d'autres travaux de l'OCDE portant sur l'élaboration et la réconciliation de divers autres objectifs de développement durable. Le MAECI adhère aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, un instrument proposé pour une conduite commerciale responsable. À l'appui de ces principes directeurs, le MAECI et d'autres ministères du gouvernement vont collaborer étroitement avec le milieu des affaires et d'autres intervenants clés afin de promouvoir le développement durable, y compris la protection de l'environnement.

En matière d'investissements, le MAECI mettra l'accent sur la collaboration avec les entreprises multinationales (MNES) et d'autres organisations non gouvernementales afin de maximiser l'apport positif des investissements étrangers pour parvenir au développement durable. À ce propos, le Ministère continuera notamment de travailler activement à élaborer un consensus multilatéral sur les aspects environnementaux des projets jouissant officiellement de crédits d'exportation.

Ce but insiste sur l'interface commerce-environnement, mais des préoccupations humanitaires et sociales se rattachent également aux obligations commerciales et économiques du Canada et ont influé sur le travail du Ministère en matière de développement durable. Il y a longtemps que l'on cherche à trouver un mécanisme approprié pour tenir compte des normes de travail dans les accords commerciaux et à ajouter une dimension sociale aux codes de conduite proposés aux entreprises multinationales. On s'attend maintenant à ce que les programmes canadiens et multilatéraux visant à faciliter le développement économique des pays en voie de développement affichent des caractéristiques désirables, autant sur le plan social que sur le plan environnemental. Les organisations concernées s'équipent afin de bien évaluer ces questions. Le Ministère va poursuivre et intensifier ses efforts en ce sens. Il faut mentionner que ces mesures commerciales et économiques ont pour objet de compléter et non de remplacer les programmes plus généraux d'aide sociale et humanitaire auxquels participe le Ministère.

## But 2

## Renforcer les liens entre la politique et la

OBJECTIFS	CIBLES
<p><b>A</b> Lancer une initiative interministérielle afin d'appliquer un cadre pour l'évaluation environnementale des négociations internationales commerciales et d'en assurer l'application à toutes les négociations commerciales futures.</p>	<p>(A-i) S'assurer que le Cadre d'évaluation environnementale des négociations commerciales, incluant la consultation publique obligatoire, s'applique à toute nouvelle négociation commerciale (p. ex., négociations de l'OMC sur l'agriculture et les services, négociations de l'Accord de libre-échange des Amériques et nouveaux accords bilatéraux en 2001-2003).</p>
<p><b>B</b> Promouvoir la responsabilité sociale des entreprises (RSE).</p>	<p>(B-i) Veiller à la formation et à la sensibilisation interne : missions à l'étranger; séances avant l'affectation du personnel et Équipe Canada [en tout temps après 2001]; s'occuper des questions de RSE avec les entreprises canadiennes et les ONG.</p> <p>(B-ii) S'appliquer à faire mieux connaître la RSE dans des forums multilatéraux : appuyer le travail fait sur ce sujet par les pays en voie de développement partenaires; appuyer les travaux permanents de l'OCDE en matière de codes volontaires; recevoir les partenaires du Réseau pour la sécurité humaine (printemps 2001); continuer d'appuyer la RSE au sein du G8 et à l'ONU.</p>
<p><b>C</b> Appuyer, s'il y a lieu, les programmes d'étiquetage et de certification environnementale volontaires qui tentent de promouvoir la gestion durable de ressources naturelles.</p>	<p>(C-i) En 2001, consulter les intervenants de divers secteurs pour élaborer une démarche canadienne visant à améliorer la compréhension des questions liées à l'étiquetage des produits basé sur les processus et les méthodes de production.</p>
<p><b>D</b> Promouvoir les technologies sans danger pour l'environnement.</p>	<p>(D-i) Entreprendre des travaux préparatoires pour la prochaine ronde de négociations de l'OMC afin d'être prêt à poursuivre la réduction ou l'élimination multilatérale des tarifs sur les biens environnementaux et l'accroissement des services environnementaux.</p>

## promotion commerciales et la protection de l'environnement.

**(B-iii)** Faire avancer la mise en œuvre au Canada des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales en produisant des documents promotionnels concis (juin 2001) et en simplifiant l'interface entre le gouvernement, les entreprises et les ONG (décembre 2001). Présenter un rapport annuel sur les Points de contact nationaux (PCN) au CIME de l'OCDE (2001-2003).

**(B-iv)** Fournir une aide continue à la Société pour l'expansion des exportations (SEE) conformément à la recommandation 22 de la réponse du gouvernement à l'étude du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international portant sur la *Loi sur l'expansion des exportations*.

**(C-ii)** En 2001-2003, travailler avec le Service canadien des forêts, l'industrie et les groupes environnementaux pour traiter des questions liées à la certification de la gestion forestière durable et aux modèles internationaux pour les producteurs forestiers canadiens.

## But 2

## Renforcer les liens entre la politique et la

OBJECTIFS	CIBLES
<p><b>E</b> Promouvoir l'évaluation environnementale des crédits d'exportation.</p>	<p>(E-i) De 2001 à 2003, faire avancer les travaux du Groupe de travail de l'OCDE sur les crédits à l'exportation et les cautions afin de parvenir à un consensus multilatéral sur l'évaluation environnementale des activités liées aux crédits d'exportation.</p>
<p><b>F</b> Trouver des façons d'aider les pays en voie de développement à adopter tôt une démarche commerciale axée sur le développement durable</p>	<p>(F-i) Améliorer la cohérence et la collaboration parmi les partenaires des pays en voie de développement dans divers forums internationaux (incluant le PNUE, l'OMC) afin de bâtir la confiance et la compréhension sur le développement durable et les questions environnementales et commerciales en appuyant, en partenariat avec l'ACDI, la tenue aux Antilles, en 2001, d'un séminaire de l'OMC sur le commerce et l'environnement, ainsi que les efforts de l'OCDE à participer à des activités semblables à l'étranger et le dialogue PNUE-OMC sur les synergies entre les AME et l'OMC.</p>

**promotion commerciales et la protection de l'environnement.**

## But 3

### Promouvoir le développement durable dans les activités internationales du Ministère.



**E**n plus de promouvoir le commerce international, le Ministère a la responsabilité fondamentale de représenter le Canada à l'étranger. Il entretient des relations avec des gouvernements étrangers, fournit des conseils sur les priorités internationales du Canada, veille à la promotion de la culture et des valeurs canadiennes et participe aux travaux d'organisations internationales. Chacune de ces activités, de par sa nature ou son processus, offre de vastes possibilités pour la réalisation des objectifs de développement durable.

Essentiellement, le Ministère, dans ses conseils aux ministres et aux autres ministères sur les priorités internationales, doit évaluer l'urgence et l'importance des développements internationaux. Ce faisant, il se trouve en présence d'un monde souvent en état de crise et qui tient compte des grandes préoccupations publiques du moment. En intégrant un engagement ferme envers le développement durable dans ses principes opérationnels, le Ministère peut effectivement aider le gouvernement fédéral en accordant une attention mesurée à l'importance relative des enjeux à long terme et à court terme.

Dans les relations du Canada avec les gouvernements étrangers, le développement durable peut offrir un terrain d'entente commun et un point de départ pour les discussions sur les questions internationales. Pratiquement tous les pays ont affirmé leur engagement envers le concept du développement durable sous une forme quelconque; si l'on peut élargir cette base et mieux la définir, on a de grandes chances de pouvoir l'utiliser comme mécanisme d'unification permettant d'intégrer d'autres aspects des rapports bilatéraux et pluri-latéraux au profit de tous. Dans certaines organisations internationales, on reconnaît déjà le développement durable comme un principe opérationnel. Le défi consiste donc à en améliorer la coordination, à en rendre l'application plus

cohérente et à en populariser l'utilité afin de démontrer qu'il a sa place dans d'autres organisations et d'autres activités.

Le développement durable est un domaine par excellence pour « l'émulation et l'apprentissage mutuel » et pour les échanges de représentants et d'universitaires, d'ouvrages et d'expositions. Le sujet peut permettre d'améliorer le rendement de la gestion publique et les rapports entre les organisations.

Le développement durable a également le potentiel de polariser les énergies des jeunes gens, dont l'enthousiasme et l'idéalisme en font d'excellents ambassadeurs du développement durable. Par exemple, les participants au Programme de stages internationaux pour les jeunes (PSIJ) du MAECI peuvent jouer un rôle en faisant valoir que le développement durable fait partie de la politique étrangère du Canada, aussi bien dans leurs cercles d'influence à l'étranger qu'à leur retour. De plus, le Ministère pourrait encourager les organisations qui participent au PSIJ à inclure dans leurs projets des critères de développement durable.

Enfin, le développement durable s'insère dans les activités diplomatiques normales et constitue une facette importante de notre interaction avec les organisations non gouvernementales internationales.

Le Canada travaille avec de nombreuses organisations afin d'analyser et d'aborder les questions de développement durable, aussi bien au niveau régional qu'au niveau mondial. Certaines organisations avec lesquelles le Ministère collabore activement au nom du Canada incluent la Commission du développement durable (CDD) des Nations Unies, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la Commission nord-américaine de

coopération environnementale (CNACE), le forum de la Coopération économique de l'Asie-Pacifique (APEC), l'Organisation des États américains (CEA), le Sommet des Amériques et le G-8.

En Amérique du Nord, les Canadiens ont raison d'être fiers de leur longue histoire de collaboration avec les États-Unis au chapitre des questions environnementales. En fait, il s'agit là d'un des piliers des relations canado-américaines, depuis 90 ans. Cette collaboration repose sur le simple fait que les deux pays assurent l'intendance de l'Amérique du Nord et qu'ils doivent s'appliquer à aborder et à résoudre ensemble les questions environnementales qui ont des incidences importantes sur le développement durable (air, quantité et qualité de l'eau, déchets dangereux, espèces menacées et espèces migratrices, la gestion des ressources et l'Arctique). Les deux pays auront des défis de taille à relever dans les années qui viennent. La gestion de ces questions transfrontalières par le MAECI touchera directement la vie de millions de Canadiens.

Parce qu'il y a tellement en jeu, tous les ministères du gouvernement ont résolu d'intégrer le développement durable dans leurs activités et

leurs recommandations de politiques. Le MAECI travaillera avec les ministères et les organismes gouvernementaux qui s'occupent de questions internationales afin de bien garantir la coordination et la collaboration nécessaires et de s'assurer que le développement durable reste un but impératif dans l'ensemble du processus. Il verra également à garantir une interaction avec les provinces et les territoires relativement aux principes de développement durable.

Le leadership, la communication et la coordination sont de rigueur pour atteindre les objectifs de développement durable, même s'il s'agit, dans un sens, de questions de processus. Les activités internationales du Canada sont sensibles au contexte où surviennent les événements internationaux importants. Si l'imagerie utilisée et les sujets privilégiés indiquent un soin et un souci constants pour le développement durable, en retour, il devrait aussi y avoir des effets importants et bénéfiques sur d'autres domaines de politiques.

## Biodiversité

**Le MAECI travaille avec d'autres organismes et ministères gouvernementaux afin d'atteindre les buts de la Convention sur la biodiversité (CBD) :**

- en contrôlant le rendement du Canada dans le cadre de la Convention;
- en décidant des prochaines mesures à prendre selon le mandat du Cabinet;
- en examinant et en élaborant les mesures nécessaires à la mise en application du nouveau Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques;
- en cherchant à augmenter le financement accordé au Secrétariat de la CBD, à Montréal.

## Grand Lacs

**Le MAECI travaille avec les autres ministères, les provinces, le gouvernement fédéral des É.-U. et ceux des États et avec les organisations binationales et régionales comme la Commission mixte internationale afin :**

- d'élaborer des mesures pour traiter des espèces aquatiques nuisibles dans tout ce bassin, ainsi que de la question des eaux de ballast;
- de mettre en œuvre la Stratégie binationale sur les produits toxiques de 1997 afin d'éliminer pratiquement le déversement de certains produits toxiques persistants (car même si l'eau est plus propre qu'il y a 50 ans, les produits toxiques, entre autres, demeurent un problème);
- garantir la sécurité future de l'écosystème par des mesures bilatérales et nationales visant à préserver la quantité d'eau des Grands Lacs. (Quarante millions d'Américains et de Canadiens dépendent de l'écosystème des Grands Lacs.)

## But 3

## Promouvoir le développement durable dans les

OBJECTIFS	CIBLES
<p><b>A</b> De concert avec d'autres organismes et ministères gouvernementaux, faire avancer le dossier relatif au changement climatique, au niveau national et international.</p>	<p>(A-i) En 2001 mener à terme les négociations des règles pour l'intégration du Protocole de Kyoto dans la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, incluant celles qui portent sur les mécanismes de souplesse, la conformité et les puits, ainsi que sur les questions liées aux rapports, qui permettront au Canada et aux autres pays d'envisager la ratification du Protocole en 2001-2003.</p>
<p><b>B</b> Mettre au point des mécanismes pour s'occuper des menaces transfrontalières que posent les polluants organiques persistants (POP) pour la santé humaine et l'environnement.</p>	<p>(B-i) Signer et ratifier la convention globale sur les POP qui sera adoptée après la Conférence diplomatique de Stockholm en mai 2001, et travailler à préparer l'entrée en vigueur de la Convention d'ici 2004.</p> <p>(B-ii) Dans le contexte régional, encourager fortement les autres pays membres de la Commission Économique des Nations Unies pour l'Europe à suivre l'exemple du Canada et à ratifier dès que possible les protocoles sur les POP et les métaux lourds.</p>
<p><b>C</b> Entreprendre aussitôt que possible des négociations en vue de l'adoption d'une convention internationale sur les forêts et de l'élargissement du réseau international de forêts modèles.</p>	<p>(C-i) Travailler avec les pays de même esprit dans le cadre des opérations du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF) afin d'entreprendre dès que possible les travaux sur l'élaboration d'un mandat pour des négociations internationales en vue de créer un cadre légal s'appliquant à tous les types de forêts.</p>
<p><b>D</b> Négocier des accords bilatéraux et multilatéraux pour promouvoir la gestion et la préservation efficaces de ressources naturelles.</p>	<p>(D-i) Mener à terme les négociations d'un plan d'action international de la FAO sur la pêche illégale, non réglementée et non déclarée d'ici décembre 2001.</p> <p>(D-ii) Assurer la ratification et la mise en œuvre efficace par le plus grand nombre d'États possible de l'Accord des NU sur les stocks chevauchants et fortement migrateurs de 1995. Chercher à obtenir une ratification suffisante pour en garantir la mise en vigueur d'ici mai 2001.</p> <p>(D-iii) Assurer la mise en vigueur d'une Convention sur la conservation des stocks fortement migrateurs du centre et de l'ouest de l'océan Pacifique d'ici décembre 2003.</p>

## activités internationales du ministère.

(A-ii) Élargir le mandat du Bureau du Mécanisme pour un développement propre et de l'Application conjointe (MDP et AC) du MAECI afin d'inclure l'analyse de marché, l'élaboration de repères et de conditions de base, l'évaluation technique des projets et la négociation d'accords avec des pays clés, pour faciliter les projets internationaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre rapportant des crédits au Canada. Les crédits de MDP peuvent être accumulés à compter de l'an 2000 aidant ainsi le Canada à atteindre sa cible pour le protocole de Kyoto.

(B-iii) Mettre en application l'annexe sur l'ozone de l'Accord Canada-États-Unis sur la qualité de l'air afin de réduire le smog transfrontalier et travailler aux négociations sur la question des particules transfrontalières d'ici la fin de 2004.

(B-iv) Mettre en application la Stratégie binationale Canada-É.-U. sur les produits toxiques dans les Grands Lacs d'ici 2003 afin d'éliminer pratiquement les déversements de certains produits toxiques persistants.

(C-ii) Travailler de concert avec l'IDRC, l'ACDI, Ressources naturelles Canada et les pays intéressés, à élargir le réseau international de forêts modèles et à pourvoir celui-ci de bases financières solides d'ici le milieu de l'an 2002.

(D-iv) Mener à terme les négociations avec la France d'ici 2003 afin de permettre l'exploitation en toute sécurité et dans le respect des principes du développement durable des réserves de pétrole et de gaz chevauchant le territoire canadien et français près de Saint-Pierre-et-Miquelon.

(D-v) En 2001, veiller à l'adoption du projet de loi C-15 (amendements à la *Loi sur le traité des eaux limitrophes internationales*) prohibant le captage et le transfert des eaux limitrophes hors de leur bassin hydrographique, s'appliquant surtout aux Grands Lacs.

### Droit de la mer

*La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982 (UNCLOS) est en vigueur. Le Canada a signé la Convention, mais il ne l'a pas encore ratifiée. Il compte le faire lorsqu'il y aura un régime efficace d'application des lois sur les pêcheries, incluant l'entrée en vigueur et la mise en œuvre efficace de l'Accord des Nations Unies sur les stocks chevauchants et fortement migrants de 1995.*

## But 3

## Promouvoir le développement durable dans les

OBJECTIFS	CIBLES
<p><b>E</b> Améliorer les mécanismes pour faciliter le partage de l'information et la collaboration entre les institutions financières internationales (p. ex., Fonds monétaire international, Banque Mondiale, OMC) et avec les organismes des Nations Unies (p. ex., OHCHR, BCAH, PNUD, UNHCR).</p>	<p>(E-i) D'ici la fin de 2001, établir des relations de travail plus étroites entre le MAECI et le personnel du ministère des Finances (et aussi d'Industrie Canada, de RNCAN, d'Environnement Canada, de la Justice, de l'ACDI et de DRHC, s'il y a lieu) pour les éléments de ces institutions qui touchent au développement durable.</p>
<p><b>F</b> Améliorer l'efficacité du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), la principale source de financement multilatéral pour s'occuper des questions de changement climatique, de diversité biologique, de l'appauvrissement de l'ozone et d'eaux internationales.</p>	<p>(F-i) En étroite collaboration avec l'ACDI, élaborer des recommandations afin de refinancer le FEM et d'en améliorer l'efficacité et l'accessibilité avant 2002.</p> <p>(F-ii) Suite à la désignation du FEM comme le mécanisme financier d'une convention globale sur les polluants organiques persistants, travailler à l'établissement d'un nouveau programme opérationnel pour les POP et pour l'affectation de fonds suffisants pour les POP dans le prochain refinancement du FEM.</p>
<p><b>G</b> Travailler avec d'autres ministères du gouvernement afin de respecter les obligations prises par le Canada dans le Programme de travail (Article 8j) élaboré à la CDP 5, à Nairobi.</p>	<p>(G-i) Appuyer la participation de peuples indigènes dans l'élaboration des politiques canadiennes aux réunions, conventions et événements internationaux en 2001.</p>

## activités internationales du ministère.

(E-ii) Préparer un volet environnement (avec le Bureau du Sommet hémisphérique et EC) pour la prochaine réunion de l'Organisation des États américains (le Sommet des Amériques), qui doit se tenir à Québec en avril 2001.

(F-iii) Promouvoir l'accroissement de l'apport de fonds au mécanisme financier de la Convention de lutte contre la désertification.

### Initiative sur les villes durables (IVD)

#### Coordination des activités d'assistance aux donateurs

Le MAECI continue de travailler avec des partenaires d'aide au développement, des organismes d'aide et des organisations multilatérales afin de maximiser l'incidence des fonds limités d'aide au développement :

- en améliorant la coordination des activités d'aide aux donateurs;
- en harmonisant les méthodes des donateurs.

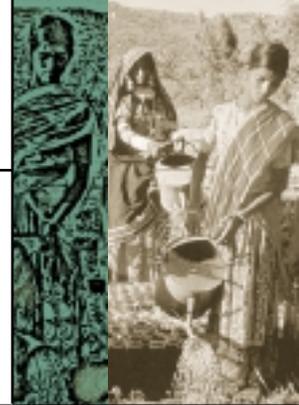
Le MAECI, avec Industrie Canada, coordonne et réalise cette démarche proactive pour l'élaboration de stratégies intégrées et de solutions aux problèmes de l'urbanisation rapide. On met surtout l'accent sur l'eau, les déchets, l'énergie, le transport, le logement, la création de capacités, les télécommunications et la planification urbaine.

Aujourd'hui l'Initiative sur les villes durables se poursuit à Salvador (Brésil), à Qingdao (Chine) et à Katowice (Pologne).

On espère ajouter trois nouvelles villes l'an prochain et trois autres de plus chaque année par la suite. L'industrie est le maître d'œuvre de l'IVD, qui ne jouit d'aucune subvention gouvernementale.

## But 4

### Clarifier les liens entre les piliers écologiques, économiques et sociaux du développement durable et le rapport entre les droits de la personne, la sécurité humaine et le développement durable.



La sécurité est un besoin humain fondamental et en abordant cette question, le Ministère aborde aussi bon nombre des conditions préalables au développement durable. L'insécurité limite ce que les gouvernements et les gens sont capables d'accomplir, souvent de façon très fondamentale. Le Ministère a joué un rôle de premier plan dans la recherche par le Canada de mesures axées sur la sécurité humaine. Parmi ses nombreuses activités mentionnons : la coordination de la campagne pour l'adoption d'un traité sur les mines terrestres, la promotion du maintien de la paix et la protection des civils auprès du Conseil de sécurité des Nations Unies et le parrainage d'initiatives de consolidation de la paix aux Nations Unies et au sein d'organisations de sécurité régionales. En popularisant le concept de la « sécurité humaine », le Ministère a suscité une prise de conscience, au Canada et ailleurs, au sujet des multiples facettes de cet aspect du bien-être humain.

L'OCDE et les Nations Unies ont dénoncé la corruption comme une entrave directe au développement. Le Canada participe activement à de nombreux forums multilatéraux pour lutter contre la corruption, les activités criminelles internationales et le crime organisé. Le crime transnational, incluant la contrebande d'immigrants, le recyclage d'argent, le trafic des drogues, le trafic des femmes et des enfants, la fraude et la corruption exigent une intervention coordonnée de la communauté internationale.

Le rapport entre la sécurité humaine et les piliers sociaux, écologiques et économiques du développement durable n'est pas bien compris au Ministère ou en dehors et il n'a donc pas toujours été pleinement reflété dans les programmes.

La destruction de l'environnement crée parfois des problèmes sociaux et de sécurité inévitables pour la communauté internationale. Dans tels cas, la

meilleure intervention peut en fait être une intervention environnementale ou du moins, une intervention qui tient compte du problème environnemental. Il arrive aussi que l'insécurité face à la menace militaire interdit encore plus toute intervention à long terme pour protéger l'environnement. Dans de tels cas, il faut mettre en place des programmes pour accroître la sécurité avant de s'attaquer au problème environnemental. Les menaces à la survie nationale résultant de pressions exercées sur des systèmes naturels partagés (en particulier les bassins hydrographiques) sont une source croissante de préoccupation dans de nombreux pays. Ces menaces peuvent exiger une intervention environnementale et stratégique conjointe.

Les programmes du Ministère qui soutiennent les mesures de sécurité humaine offrent une réponse pertinente à ces derniers impératifs. Entre-temps, l'importance de maintenir la stabilité politique et stratégique mondiale pour encadrer le progrès international s'avère évidemment fondamentale. L'engagement continu du Canada aux Nations Unies et à l'OTAN garantit un solide appui à cet effort.

L'évolution des politiques stratégiques du Canada devra demeurer sensible à ces interactions à la lumière de l'engagement du Canada envers le développement durable. Le Ministère poursuivra ses mesures en faveur de la sécurité humaine en tenant compte des stratégies et des impératifs du développement durable et des interactions potentielles et réelles entre la sécurité humaine et le développement durable. Le MAECI concentre ses efforts sur trois grandes priorités : combattre la prolifération et promouvoir l'élimination des armes de destruction massive et leurs systèmes de lancement, améliorer la sécurité nucléaire, les garanties et les intérêts commerciaux du Canada et développer la capacité des Nations Unies et des régions à relever les défis en matière de sécurité.

Les droits de la personne, les préoccupations humanitaires et les questions sociales font aussi partie des objectifs de développement durable, même s'ils sont perçus un peu différemment. Au pays, l'équité, une société civile forte et un filet de sécurité bien établi offrent une base et des moyens aux collectivités pour promouvoir collectivement leurs valeurs sociales. Sur le plan international, le Canada préconise des valeurs similaires au niveau mondial et au niveau régional. Il a appuyé, et continue d'appuyer les initiatives internationales qui favorisent et protègent les droits de la personne, incluant les droits civils, culturels, économiques, politiques et sociaux, de même que les droits qui reposent sur des impératifs humanitaires. Ces initiatives renforcent les principes de la primauté du droit, de la démocratie et de l'égalité. Ils favorisent aussi la participation des intervenants à tous les niveaux décisionnels et garantissent que l'on réponde de façon efficace aux besoins des populations touchées, en cas de conflit armé ou de désastre naturel.

La protection des droits de la personne exige une planification et une prise de décision intégrées et favorise la stabilité et l'égalité dans la gestion publique, des critères qui sont tous essentiels au développement durable. Les politiques qui ne reposent pas sur le respect des droits de la personne et sur des lois et des normes humanitaires ne sont pas durables et risquent de susciter des critiques sévères et dans les cas extrêmes, la violence.

L'équité doit être une caractéristique importante de tout programme de développement durable. Sans équité, il ne peut y avoir aucun cadre juridique et la communauté internationale n'a aucune raison de croire en un monde meilleur et plus durable. De plus, l'équité est indissociable d'une bonne gestion publique. Le MAECI ne peut pas perdre de vue l'importance de bâtir la capacité de bonne gestion publique chez ses pays partenaires. En somme, aucun pays ne peut devenir durable sans une bonne gestion publique.

L'égalité des sexes est un autre principe important défendu par le Canada. Notre nation croit que l'égalité des droits pour les femmes est indissociable des droits de la personne et du développement

démocratique. Le Canada croit fermement que le développement équitable et durable n'est possible que si les femmes peuvent participer en partenaires égales à la prise de décision et au développement et profiter en égales du développement au sein de la société.

La politique sociale est essentielle pour tout gouvernement et les politiques sociales sont étroitement reliées aux développements démographiques. Avec le temps, elles peuvent aider à réduire la pression de la population sur les ressources. Les améliorations apportées au bien-être culturel et social répondent à des besoins humains profonds d'une meilleure vie et de collectivités plus productives et satisfaisantes. Ces objectifs font partie du développement durable.

Aucune de ces questions n'est simple. De fait, le Ministère participe à une initiative internationale visant à créer une « culture de durabilité » qui harmonise les impératifs, les préférences, les conditions préalables et les valeurs fondamentales dans les domaines économiques, environnementaux et sociaux. Étape par étape, en se basant sur des valeurs communes, il cherche à instituer un processus qui instaure la confiance et qui comporte une certaine part de concessions. Au sein du gouvernement du Canada, le Ministère est une interface principale où l'on évalue les programmes et les priorités étrangères en fonction des équivalents canadiens pour les refléter dans la politique nationale et dans les positions de négociation internationale.

Cette responsabilité plus étendue influe davantage sur la mission et la culture du Ministère que les buts immédiats du développement durable comme tels. Cependant, les buts immédiats de développement durable pourraient inclure la liaison de diverses sections du Ministère pour traiter de ces questions, l'invitation aux organismes internationaux à se pencher sur les questions qui préoccupent le Canada, en particulier relativement au développement durable, incluant une attention accrue aux aspects sociaux dans les instructions et rapports et l'utilisation créative et pertinente des ressources externes, comme les connaissances et l'expertise des ONG.

## But 4

## Clarifier les liens entre les piliers écologiques, et le rapport entre les droits de la personne,

OBJECTIFS	CIBLES
<p><b>A</b> Expliquer les implications pratiques, politiques et conceptuelles des dimensions sociales du développement durable afin de présenter des messages cohérents pour la sensibilisation, la formation et l'élaboration des politiques à venir.</p>	<p>(A-i) Commander une étude dans le contexte de l'Initiative de la recherche sur les politiques (IRP) afin d'élaborer les principaux liens conceptuels présentant un intérêt pour le MAECI - à terminer d'ici décembre 2001.</p>
<p><b>B</b> Promouvoir une politique de développement durable plus cohérente dans les positions du Canada dans les processus et les forums internationaux.</p>	<p>(B-i) En 2001, organiser un atelier avec les AMF compétents afin d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des engagements multilatéraux des sessions extraordinaires de l'Assemblée Générale des Nations Unies et trouver des occasions de promouvoir une plus grande cohérence et une plus grande synergie dans le programme de développement durable.</p>
<p><b>C</b> Promouvoir la responsabilité sociale d'entreprise (RSE).</p>	<p>(C-I) Voir le but 2, objectif B.</p>
<p><b>D</b> Promouvoir la collaboration pour lutter contre la criminalité.</p>	<p>(D-i) Signer et ratifier la Convention des Nations Unies contre le crime organisé transnational (COT) d'ici la fin de 2001.</p> <p>(D-ii) Mener à terme les négociations sur les Protocoles des Nations Unies contre le COT, en particulier l'immigration clandestine, le trafic d'êtres humains et le trafic illicite des armes à feu, d'ici la fin de 2001.</p>
<p><b>E</b> Promouvoir la participation des jeunes aux processus de paix et aux décisions politiques nationales et internationales importantes qui les touchent.</p>	<p>(E-i) Chercher à appuyer la tenue d'une réunion préparatoire des jeunes avant la session extraordinaire des Nations Unies sur les enfants en 2001.</p> <p>(E-ii) Suite au consensus créé à la Conférence internationale sur les enfants touchés par la guerre qui s'est tenue à Winnipeg (sept. 2000), s'efforcer d'intégrer l'éducation sur les enfants touchés par la guerre au programme d'urgence et travailler avec</p>

## économiques et sociaux du développement durable la sécurité humaine et le développement durable.

(A-ii) Résumer les principaux liens dans un document de politique, pour l'attention et l'intervention du Conseil de formulation des politiques au début de 2002.

(B-ii) Promouvoir un engagement et des mécanismes au MAECI d'ici la fin de 2001 et avec les AMF d'ici la fin de 2002, dans une stratégie favorisant la dialogue, la communication, la concertation et l'intégration des politiques afin de garantir que les positions du Canada intègrent le développement durable dans tous les forums internationaux pertinents.

(D-iii) Entreprendre la deuxième étape de l'étude sur la mise en œuvre de la Convention sur la lutte contre la corruption de l'OCDE en 2001 et la terminer d'ici 2003.

(D-iv) Entreprendre les négociations pour l'adoption d'une Convention des Nations Unies sur la lutte contre la corruption en 2001, chercher à les terminer d'ici 2003.

d'autres donateurs afin que l'on reconnaisse que l'éducation est une mesure préventive essentielle et un outil de réadaptation pour les enfants dans un contexte de conflit armé.

(E-iii) Promouvoir activement la création des noyaux régionaux et nationaux pour la protection des enfants. D'ici 2002, chercher à avoir des noyaux régionaux pour la protection des enfants au CEDEAO, à l'OSCE et à l'OEA.

### Sessions extraordinaires des Nations Unies – Pour garantir des résultats

**Le MAECI, de concert avec d'autres ministères du gouvernement, contrôle la mise en œuvre des engagements multilatéraux inscrits dans les documents sur les résultats des sessions extraordinaires des Nations Unies telles que :**

- **Le Caire + 5 (population et développement) 1999**
- **Beijing + 5 (égalité des sexes) 2000**
- **WSSD + 5 (développement social) 2000**
- **WSC + 10 (enfants) 2001**
- **Istanbul + 5 (établissement humain) 2001**
- **Sommet mondial du développement durable (Rio + 10) 2002**

## But 5

**Mettre en œuvre Le volet nordique de la politique étrangère du Canada, publié en juin 2000, en matière de développement durable.**



Le Canada a aidé à bâtir une collectivité circumpolaire forte, dynamique et engagée. Récemment, les collectivités nordiques ont invité les gouvernements nationaux et les institutions internationales à élaborer des politiques compréhensives visant à intégrer, à favoriser et à protéger cette région unique au monde et le gouvernement Canadien a répondu à cette invitation. En juin 2000, le Ministère a déposé *Le volet nordique de la politique étrangère du Canada* (VNPEC). Le VNPEC repose sur une série de processus consultatifs. Les populations nordiques et les autres Canadiens ont été amplement consultés au sujet du document *Vers une politique étrangère canadienne visant le Nord*. Produit par l'ambassadeur aux Affaires circumpolaires, ce document a fait l'objet d'un vaste échange entre les dirigeants des Inuits, des Premières nations et des Métis et les autres populations nordiques, les ministères fédéraux, les gouvernements territoriaux et provinciaux, les experts politiques et les ONG. Il a fourni beaucoup de matière pour bâtir un cadre stratégique.

Le Canada n'était pas seul à tenter de former des partenariats communautaires pour promouvoir le développement durable dans le Nord. Dans les dernières années du dernier millénaire, on a assisté à un processus sans précédent de collaboration multilatérale et de création d'institutions dans la région circumpolaire. Tout visait à bâtir la collaboration internationale afin d'assurer le développement durable de cette région unique. La formation de partenariats dans la collectivité circumpolaire a favorisé et continuera de favoriser l'établissement de liens régionaux et bilatéraux plus étendus pour renforcer les efforts axés sur des intérêts communs dans l'Arctique. La possibilité d'arriver à une telle synergie est plus grande maintenant que jamais auparavant.

L'établissement du Conseil de l'Arctique, en 1996, soulignait la l'importance croissante de la région

circumpolaire. Son existence même atteste de la prise de conscience de la collectivité circumpolaire et de sa capacité de travailler pour résoudre les problèmes régionaux et mondiaux. Le Conseil inclut le Canada, le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Norvège, la Russie, la Suède et les États-Unis. D'autres organisations, comme le Conseil nordique, le Conseil des États de la mer Baltique, le Conseil euro-arctique de la mer de Barents et l'Union européenne, qui a sa propre dimension nordique, ont toutes indiqué un intérêt à collaborer pour résoudre les questions arctiques et promouvoir la durabilité.

Dans le dernier discours du Trône, le Gouvernement du Canada a déclaré : « Pour confirmer le leadership du Canada dans l'Arctique, le gouvernement esquissera une politique étrangère pour le Nord visant à améliorer la coopération, protéger l'environnement, favoriser le commerce et l'investissement et appuyer la sécurité des habitants de la région. » *Le volet nordique de la politique étrangère du Canada* met donc l'accent sur les points suivants :

- Promouvoir le Conseil de l'Arctique et le renforcement de sa place centrale dans les relations circumpolaires, en particulier son rôle de coordonnateur politique. Le Conseil compte des représentants de huit États arctiques et il travaille avec des organisations des peuples indigènes qui sont membres permanents du Conseil. Donc, le Conseil occupe une place privilégiée pour relever les défis environnementaux propres au Nord, et aborder les questions relatives au développement durable, à la sécurité humaine, au commerce, au développement économique, à l'éducation et à la création de capacités dans le Nord.

Le Canada appuie le travail général du Conseil de l'Arctique dont voici les cinq principaux groupes de travail : Groupe de travail sur le développement

durable, Protection des milieux marins de l'Arctique, Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique, Programme de prévention, de préparation et d'intervention aux situations d'urgence, et Conservation de la flore et de la faune arctiques.

Le Canada facilite aussi la participation accrue des membres permanents du Conseil de l'Arctique, qui représentent les peuples nordiques indigènes du Canada : l'Inuit Circumpolar Conference, l'Arctic Athabaskan Council et le Gwich'in Council International.

Le Canada assume aussi la direction de certains projets, comme l'initiative Future of Children and Youth of the Arctic et favorise la création de capacités dans le travail du Conseil de l'Arctique.

- Aider à établir une Université de l'Arctique virtuelle, afin de favoriser l'excellence académique et la durabilité, incluant les connaissances traditionnelles, en utilisant des techniques d'éducation à distance. Le Canada appuie les efforts des établissements d'enseignement canadiens à vocation nordique afin d'élaborer et de mettre en œuvre un programme de baccalauréat en études circumpolaires (BEC). Le BEC offrira aux gens du Nord un enseignement et une formation en harmonie avec la région, pour les aider à s'attaquer aux problèmes complexes de la région et les préparer à occuper un emploi professionnel dans des secteurs où ils pourront s'appliquer à améliorer la santé, à diversifier l'économie, à accroître la sécurité et à préserver la culture. Les activités du programme favoriseront la compréhension du développement durable, la diversité culturelle et la viabilité de la collectivité.
- Créer et accroître les occasions d'aider la Russie en travaillant avec la collectivité circumpolaire étendue pour l'aider à relever les défis nordiques. Le Canada appuie deux projets de collaboration multilatérale favorisant l'élimination progressive de l'emploi des BPC et la gestion sans danger pour l'environnement des déchets contaminés par les BPC et des stocks de pesticides périmés de la fédération russe.

Le Canada a également accordé son appui à l'Inuit Circumpolar Conference pour un projet pluriannuel avec la Russian Association of Indigenous Peoples of the North (RAIPON) visant à fournir de la formation, du soutien et d'autres outils nécessaires et à permettre aux peuples autochtones du Nord de la Russie de chercher un soutien national et international accru pour leurs efforts de développement. Le Canada contribue aussi à un projet de la RAIPON visant à réduire les dangers pour la santé résultant de la contamination de l'environnement et des sources d'alimentation traditionnelles.

- Promouvoir le développement durable en recherchant les occasions de développement économique et de commerce dans la région circumpolaire en s'assurant que l'environnement arctique fragile n'est pas compromis. Le Canada appuie l'étude et la poursuite de l'activité économique dans les domaines comme l'éco-tourisme, l'utilisation durable des ressources renouvelables et le développement de marchés nouveaux pour les produits indigènes. Le Canada favorise également le partage des meilleures pratiques dans les pays circumpolaires en rapport avec l'activité économique durable.
- Collaborer avec l'UE pour la mise en œuvre de la *Déclaration conjointe Canada-UE sur la coopération nordique*. Cette intervention comprendra un certain nombre d'initiatives et de projets de collaboration pour favoriser le développement durable au cours de la présente année financière et la suivante. À titre d'exemple de ce genre d'activité, mentionnons l'atelier conjoint UE-Canada-Russie-É.-U. : « A Common Approach to Collaborative Technological Research for Arctic Development ».

Dans bien des cas où ces questions recourent les mandats nationaux d'autres ministères pour le Nord, le MAECI continuera de travailler étroitement avec ces ministères et avec les trois gouvernements territoriaux et les autres intervenants nordiques. Le gouvernement, sous la direction de l'ambassadeur aux Affaires circumpolaires, maintiendra un programme permanent d'extension national et international. Le processus sera empreint de souplesse afin de bien garantir un dialogue continu interactif et dynamique.

## But 5

## Mettre en œuvre *Le volet nordique de la politique*

OBJECTIFS	CIBLES
<p><b>A</b> Faire valoir le point de vue canadien et jouer un rôle de chef de file auprès du Conseil de l'Arctique pour renforcer ses efforts de développement durable.</p>	<p>(A-i) Proposer des sujets d'intérêt commun en matière de développement durable aux huit États de l'Arctique en intégrant entièrement les peuples autochtones à titre de participants permanents d'ici 2002.</p>
<p><b>B</b> Accroître la participation du Canada à l'établissement de l'Université de l'Arctique, une institution qui permettra d'élargir la base d'apprentissage dans l'Arctique, entre autres sur les questions de développement durable.</p>	<p>(B-i) Améliorer les possibilités d'éducation et de recherche dans l'Arctique et encourager la création d'un réseau canadien de recherche circumpolaire au cours des deux prochaines années (2001-2002).</p> <p>(B-ii) Appuyer le travail des collèges et des universités du Canada qui participent à l'élaboration des programmes de l'Université de l'Arctique et assurer l'inclusion du développement durable comme principe sous-jacent (2001-2002).</p>
<p><b>C</b> Accroître les possibilités de travail dans le Nord, pour les petites et moyennes entreprises du Nord, par des activités de développement commercial et économique durable.</p>	<p>(C-i) Porter de 15 à 30 le nombre d'exportateurs du Nord d'ici septembre 2002 en favorisant la collaboration régionale.</p>
<p><b>D</b> Concentrer l'attention sur nos relations avec la Russie par des échanges bilatéraux et participer à des travaux avec l'UE et d'autres forums régionaux.</p>	<p>(D-i) Travailler en collaboration avec l'ACDI pour la planification stratégique et la mise en œuvre afin d'aider à traiter des questions économiques, sociales et environnementales et de leurs liens avec la Russie septentrionale.</p> <p>(D-ii) Améliorer la communication et la coordination pour les projets en Russie au sein du MAECI et avec les AMF.</p>

## étrangère du Canada, en matière de développement durable.

(B-iii) Travailler à la mise en œuvre d'un programme de baccalauréat en études circumpolaires d'ici septembre 2001.

### Le MAECI affirme et protège la souveraineté du Canada dans le Nord

- Le VNPEC favorise l'analyse et l'élaboration de régimes de gestion, de contrôle et d'application (dans certains cas, à partir des cadres existants comme la *Loi sur la prévention de la pollution des eaux de l'Arctique*).
- Le forage exploratoire dans les eaux du détroit de Davis au Groenland a rétabli les relations entre les représentants du Canada et du Groenland dans le contexte de l'*Accord de coopération entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du royaume du Danemark concernant le milieu marin de 1983* afin de garantir que le Canada soit pleinement informé de toute activité qui pourrait toucher l'environnement canadien et qu'il soit consulté sur toute forme de développement dans cette région
- La construction possible d'un pipeline sous-marin de gaz naturel au large des côtes entre les champs gazifères de la baie Prudhøe et de la baie Mackenzie a nécessité une vigilance constante et la consultation des intervenants puisque cet ouvrage toucherait l'environnement marin et exigerait le règlement du différend actuel entre les É.-U. et le Canada au sujet de l'emplacement de la frontière maritime dans la mer de Beaufort.

### Collaboration en Russie septentrionale

Une région arctique durable dépend du bien-être des pays qui en font partie. Le Canada est plutôt bien placé pour former un partenariat stratégique avec la Russie afin de traiter des questions environnementales et socio-économiques de la Russie septentrionale qui intéressent le Nord de la Russie, le Nord canadien et l'ensemble de la région arctique.

## But 6

### Préparer le Canada pour le Sommet mondial sur le développement durable, en 2002, pour s'assurer d'atteindre les buts fixés.



L'année 2002 marquera le dixième anniversaire de la Conférence sur l'environnement et le développement durable des Nations Unies (UNCED) qui s'est tenue à Rio de Janeiro en 1992. À cette conférence, appelée « Sommet de la Terre de Rio » ou « Sommet de la Terre », des dirigeants mondiaux ont participé à un débat international très visible sur le développement durable et les façons d'y parvenir.

Au Sommet de la Terre, on a conclu deux accords internationaux : la *Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques* (UNFCCC) et la *Convention des Nations Unies sur la diversification biologique*. On a également créé des mandats pour deux autres accords internationaux, la *Convention sur la lutte contre la désertification* et la *Convention des Nations Unies sur les stocks chevauchants* et lancé des processus et des programmes d'action sur une variété d'autres questions.

L'UNCED se distingue pour deux autres raisons importantes. On y a donné le mandat de créer la Commission du développement durable (CDD) des Nations Unies et on y a négocié « *Action 21* », un programme d'action compréhensif pour rendre le développement durable, dont les divers éléments touchent les pays au niveau national et au niveau international.

L'UNCED a aussi élaboré la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement durable, dont les vingt-sept principes et la formulation qui n'engage pas juridiquement expriment une entente mondiale sur la gestion, la conservation et le développement durable de toutes les sortes de forêts.

La communauté internationale a résolu de souligner avec éclat le dixième anniversaire de la Conférence de Rio, ce qui aura des conséquences importantes sur le travail du Ministère. Dans le cadre d'une évaluation mondiale préparée par la Commission du développement durable des Nations Unies, le Canada fera un examen national des progrès accomplis dans la mise en œuvre d'*Action 21*. L'évaluation indiquera les succès, les obstacles et les leçons apprises.

Le Sommet mondial sur le développement durable se tiendra à Johannesburg en Afrique du sud et réunira les chefs de gouvernement. On y traitera, entre autres, des obstacles au progrès et des questions nouvelles qui sont apparues depuis l'UNCED. On cherchera à y renouveler l'engagement mondial à rendre le développement durable. Les thèmes de la conférence restent encore à préciser. Le Canada et de nombreux autres pays croient qu'il est important que le Sommet soit axé le plus possible sur l'avenir plutôt que sur le passé.

La plupart des ministères fédéraux et des organismes vont participer à la Conférence, mais le MAECI, Environnement Canada et l'ACDI vont s'occuper des préparatifs. Ce travail va entraîner de vastes consultations auprès de la société civile nationale et internationale.

Comme ce fut le cas en 1992, le Ministère donnera priorité à la Conférence, consacrant des ressources et faisant preuve d'ingéniosité, compte tenu de la nature compréhensive de la matière prévue. Pour maximiser les possibilités inhérentes à l'événement, beaucoup de membres du Ministère devront faire preuve d'engagement et de persévérance.

## Sommet mondial sur le développement durable en 2002

Selon un consensus international, le Sommet devrait :

- réunir des chefs d'État ou de gouvernement;
- se tenir dans un pays en voie de développement;
- renouveler le partenariat Nord-Sud pour le développement durable;
- donner aux gouvernements l'occasion de regagner la confiance du public et réaffirmer leur leadership sur les mesures d'intervention mondiale en matière d'environnement et de développement durable.



## Action 21 Plan mondial d'intervention à Rio en 1992

Les gouvernements ont marqué l'histoire en adoptant ce plan qui précise des mesures d'intervention pour :

- protéger l'atmosphère;
- lutter contre le déboisement, la désertification et la perte des terres;
- prévenir la pollution de l'eau et de l'air;
- empêcher l'épuisement des stocks de poisson;
- promouvoir la gestion sécuritaire des déchets toxiques;
- renforcer le rôle des groupes importants pour rendre le développement durable.

La Conférence a aussi traité des modèles de développement qui exercent des pressions sur l'environnement :

- la pauvreté et la dette extérieure des pays en voie de développement;
- les modèles non durables de production et de consommation;
- les pressions démographiques;
- la structure de l'économie internationale.



## But 6

## Préparer le Canada pour le Sommet mondial sur fixés en matière de développement durable.

OBJECTIFS	CIBLES
<p><b>A</b> Former des partenariats au Canada afin d'assurer une participation étendue et efficace au processus et l'acceptation de la « responsabilité partagée » pour la mise en œuvre des conclusions du Sommet mondial.</p>	<p>(A-i) Trouver des partenaires dans les provinces, le monde des affaires et la société civile et parvenir à une entente sur la nature de la consultation et le processus national d'évaluation d'ici le début 2001.</p>
<p><b>B</b> Élaborer un mandat compréhensif de négociation qui reflète les grands objectifs du Canada.</p>	<p>(B-i) Avec l'apport de l'évaluation nationale des progrès du Canada dans la promotion du développement durable, parvenir à un consensus avec tous les ministères dans un dialogue avec les intervenants portant sur des objectifs nationaux et internationaux d'ici décembre 2001.</p>
<p><b>C</b> Faire accepter les priorités (établies) du Canada au Sommet mondial.</p>	<p>(C-i) Faire accepter des décisions concrètes afin de renforcer la gestion publique internationale de l'environnement.</p>
<p><b>D</b> Garantir un plan d'action et un processus de suivi plausibles qui indiquent aux Canadiens la valeur du système global de gestion publique et le rôle qu'y joue le MAECI.</p>	<p>(D-i) Coordonner le rôle du Canada dans le processus politique du G8 afin de constituer un appui politique pour un Sommet efficace.</p> <p>(D-ii) Créer des occasions pour la participation de la société civile et du milieu des affaires au processus international intergouvernemental.</p>

# le développement durable de 2002, pour s'assurer d'atteindre les buts

**(A-ii)** Concevoir le processus du Sommet afin de maximiser la synergie et de minimiser les chevauchements avec d'autres consultations.

**(C-ii)** Faire accepter les efforts de création de capacités des pays développés, y compris le Canada, afin d'appuyer la mise en application d'ententes environnementales multilatérales dans les pays en voie de développement.

**(D-iii)** Préconiser l'adoption d'un cadre de contrôle et de rapport efficace d'ici mars 2002.

**(D-iv)** Communiquer l'issue du processus et du sommet aux Canadiens d'ici l'automne 2002 afin d'amener le public à en comprendre et à en appuyer la mise en œuvre des décisions.

## Pour atteindre les buts fixés

L'élaboration de solutions aux problèmes complexes de développement durable, tels que le changement climatique, l'explosion de la consommation ou l'inégalité sociale, n'est pas une tâche facile. Cependant, il ne faut pas se laisser abattre au point de ne plus rien faire. Notre responsabilité envers les générations à venir est trop importante.

Le MAECI, de concert avec d'autres, a trois grandes avenues pour aller de l'avant en matière de développement durable : 1) régler les problèmes résultant de décisions qui ne tenaient pas compte des incidences environnementales, économiques et sociales à long terme, 2) s'assurer que les activités nouvelles respectent les principes de développement durable et 3) appuyer le développement durable dans les transactions d'affaires pertinentes avec des homologues et des clients internationaux.

Le développement durable, comme principe opérationnel, est unificateur et intégrateur. Il peut engendrer des partenariats et favoriser la collaboration entre des ministères gouvernementaux, avec les provinces et avec des partenaires nationaux dans l'industrie et le milieu des ONG. Il peut aussi donner naissance à des partenariats et favoriser la collaboration au niveau mondial. Le MAECI et l'ACDI ont des occasions manifestes de travailler avec d'autres nations et d'autres groupes internationaux afin d'atteindre des buts communs. Bien des gouvernements, des organisations et des personnes ont pris un engagement envers le développement durable. Cependant, une action continue s'impose pour que tous les joueurs demeurent impliqués et actifs.

Tout espoir de changement réel exige plus qu'un simple engagement. Un niveau adéquat d'affectation des ressources est essentiel. Aucune initiative majeure de cette nature, avec de telles conséquences à long terme en cas d'échec, ne peut se concrétiser sans ressources adéquates. Pour obtenir ces ressources, il faudra peut-être examiner les politiques actuelles et mettre l'accent sur l'intégration du développement durable aux autres bases de ressources. Il faudra aussi créer une nouvelle expertise et améliorer la formation des personnes qui travaillent déjà au Ministère.

Enfin, engagement signifie aussi responsabilité. *Action 2003* fixe des buts réalistes et la direction doit accepter la responsabilité de s'assurer qu'on les atteint. Il faut comprendre clairement les coûts de l'inaction à tous les niveaux, qu'ils soient financiers, environnementaux ou sociaux.

On a dit que le développement durable n'est pas une fin en soi, mais un processus ininterrompu. Le développement durable est devenu de plus en plus une valeur fondamentale des responsables de l'élaboration des politiques au Canada. Il touche donc grandement ce que le Canada dit et fait au pays et à l'étranger. Notre tâche consiste maintenant à exploiter l'élan pris aux cours des trois dernières années afin de nous rapprocher de nos buts pour *Action 2003*. Ces buts sont ambitieux, mais relèvent bien de notre mandat. Ils ont l'appui de notre personnel et de nos intervenants de l'extérieur du Ministère. Dans l'ensemble, certaines cibles peuvent sembler modestes, mais elles sont intimement liées au but visé et sont atteignables pour peu que l'on s'y engage avec détermination.

Assurément, le Ministère est capable d'une réflexion globale, mais le plus souvent dans une perspective essentiellement politique ou commerciale. Il doit maintenant se donner les aptitudes, les ressources et les moyens de communication nécessaires pour inciter d'autres disciplines à faire du développement durable une priorité et pour mieux communiquer avec les gens qui, au Canada et à l'étranger, sont résolus à rendre le développement durable. *Action 2003* offre un cadre pour avancer dans cette direction.

## Consultations

Il y a trois ans que l'on a présenté les premières stratégies de développement durable. Depuis, la valeur d'une consultation efficace pour l'avancement du programme de développement durable est devenue plus évidente. Le développement durable est, par définition, horizontal. La complexité de nombreuses questions relatives au développement durable exige une perspective intégrée de tous les intervenants canadiens avant toute intervention ou prise de décision importante. Le Ministère reconnaît qu'il importe de consulter toutes les parties, y compris les autres ministères et organismes, les provinces et les territoires, les groupes autochtones, le milieu universitaire, le milieu des affaires, les organisations non gouvernementales et les citoyens.

### Définition des objectifs

Pour définir les objectifs d'*Action 2003*, on a tenu des séances à Whitehorse, à Yellowknife, à Iqaluit, à Inuvik, à Rankin Inlet et à Ottawa. Ces séances, qui ont eu lieu à l'automne 1999 et au printemps 2000, avaient deux buts : servir de base à l'élaboration, d'une part, de la stratégie du MAECI et, d'autre part, d'une stratégie fédérale de développement durable propre au Nord. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien s'est chargé de coordonner ces séances.

En mars 2000, le Ministère a organisé une seconde séance de consultation à Ottawa avec des intervenants de l'extérieur, qui portait expressément sur la stratégie du MAECI.

Le Ministère a en outre organisé des séances de consultation distinctes portant sur deux des questions qui sont devenues des objectifs d'*Action 2003*. Mentionnons en particulier les six séances de consultation tenues dans tout le Canada à l'automne 2000, qui avaient pour but d'établir un consensus sur un cadre d'évaluation environnementale des négociations commerciales, ainsi que les huit séances de consultation ou plus, qui ont été tenues au cours des deux dernières années afin d'élaborer *Le volet nordique de la politique étrangère du Canada*.

Comme les autres ministères, le MAECI a travaillé avec le Réseau interministériel sur les stratégies de développement durable (RISDD) pour : 1) concevoir le « Cadre des stratégies fédérales de développement durable », qui indiquera les composantes essentielles des stratégies ministérielles; 2) préciser huit domaines thématiques qui alimenteront la réflexion du gouvernement et indiquer les domaines où la coordination est possible. Ces huit domaines thématiques sont les suivants : Opérations gouvernementales durables, Développement durable dans le contexte international, Stratégie fédérale de développement durable pour le Nord, Développement durable et santé des Canadiens, Aspects culturels et sociaux du développement durable, Productivité grâce à l'éco-efficacité, Connaissances et information tirées des indicateurs de développement durable et rapports sur les connaissances et l'information, et enfin Développement durable au niveau de la collectivité : une démarche fédérale intégrée pour travailler avec les collectivités. Le MAECI a fait fond sur les travaux réalisés sur ces domaines thématiques pour élaborer sa stratégie.

Le MAECI a été le premier ministère à préparer un document sur l'un de ces thèmes (*Aspects internationaux du développement durable*), qui a servi de base aux débats du Forum des dirigeants. La plupart des ministères et organismes ont participé à ce Forum organisé en avril 2000 à Ottawa aux fins de consultation. Des cadres supérieurs des secteurs privé et public de tout le pays y ont notamment participé. Le MAECI a travaillé de concert avec une équipe de coordination, dont faisait partie la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie, pour organiser cet événement et promouvoir une stratégie fédérale en matière de développement durable.

Le MAECI a aussi donné le ton aux discussions sur le « commerce et l'environnement » lors de la réunion de juin du Comité interministériel de coordination du développement durable des sous-ministres.

De nombreuses consultations internes ont aussi eu lieu, dont des séances individuelles, un atelier à l'extérieur de l'immeuble, en plus de l'apport constant de l'Équipe consultative du développement durable et de la haute direction.

### **Consultations sur une stratégie provisoire**

Le Ministère a achevé la rédaction d'une stratégie provisoire, qui se fonde sur les résultats des consultations externes et internes susmentionnées. Il a ensuite fait parvenir cette stratégie, pour examen, à un grand nombre des personnes déjà consultées et a aussi écrit à plus de 500 intervenants pour savoir s'ils étaient intéressés à recevoir le document pour fins de consultation. Quatre-vingts personnes ont répondu à cette lettre et plus de 30 ont formulé des observations. Le Ministère a tenté, dans la mesure du possible, d'intégrer leurs idées dans la stratégie finale et a répondu par écrit à leurs propositions. Les provinces ont également reçu une copie du document pour fins d'approbation.

Le MAECI a également participé à deux séances de consultation axées sur les stratégies provisoires d'un groupe de ministères, qui ont eu lieu à Ottawa. Une de ces séances a été organisée par l'Association canadienne des pâtes et papiers, et l'autre, par Environnement Canada conjointement avec l'Association de l'industrie canadienne de l'environnement.

Par suite des consultations élargies indiquées ci-dessus, le MAECI est convaincu qu'*Action 2003* tient compte des intérêts d'un vaste éventail d'organisations et de personnes, tant du secteur privé que du secteur public. Les observations et préoccupations des personnes consultées reflètent non seulement leur prise de conscience croissante de l'importance que revêt le développement durable et du besoin pour la collaboration entre toutes les parties, mais aussi leur compréhension de la complexité des questions dont s'occupe le Ministère.

Grâce à l'aide fournie par tous les groupes et toutes les personnes qui ont bien voulu s'investir, le MAECI a pu concrétiser les possibilités qui lui étaient offertes en un cadre d'intervention réaliste. Le Ministère désire exprimer sa reconnaissance à toutes ces personnes. Comme il est précisé dans la stratégie, on créera des mécanismes afin de poursuivre le processus consultatif.

*Pour plus de détails sur toutes les consultations, voir l'annexe III sur le site Web du MAECI :*

**<http://www.dfait-maeci.gc.ca/dfait/menu-f.asp>**

## Profil du ministère

L'orientation internationale du MAECI est particulière à la structure gouvernementale du Canada. Si de nombreux ministères s'occupent de plus en plus de questions internationales, seul le MAECI a pour mandat fondamental de protéger et de promouvoir les intérêts internationaux du Canada. Il gère 160 missions et bureaux satellites à l'étranger. Il emploie en tout près de 8 400 personnes, dont près de 3 000 travaillent au Canada et les autres à l'étranger.

Au cours des deux dernières décennies, le rôle du Ministère a fait l'objet de définitions variées dans divers documents, officiels et officieux. Le mandat légal du Ministère est précisé dans la *Loi sur le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international* (1985). La *Loi* autorise le MAECI à s'occuper des relations internationales du Canada, à coordonner les relations économiques, à promouvoir le commerce international du Canada et à venir en aide aux Canadiens à l'étranger. Quatre rôles principaux découlent de ce mandat : élaborer et coordonner la politique internationale du gouvernement, défendre les valeurs et les intérêts canadiens outre-mer, venir en aide aux Canadiens, notamment pour le commerce, les investissements, les passeports et les services consulaires et appuyer les AMF et les organismes outre-mer.

L'énoncé de politique étrangère du gouvernement de 1995, *Le Canada dans le monde*, et les discours du Trône suivants venaient renforcer trois priorités politiques stratégiques du Canada : 1) promouvoir la prospérité et l'emploi 2) protéger notre sécurité dans un cadre mondial stable et 3) faire connaître la culture et les valeurs canadiennes à l'étranger.

L'énoncé de mission du MAECI, déposé au Parlement en 1997, résumait succinctement ces priorités en ces termes : « L'objectif du Ministère consiste à agir au nom du Canada et de tous les Canadiens pour accroître la prospérité, l'emploi et la sécurité, et à œuvrer en vue d'établir la paix dans le monde par la promotion de la culture et des valeurs canadiennes. » Dans ce cadre politique, le MAECI doit tenir compte de nombreux facteurs externes importants influant sur les activités du Ministère. Viennent en premier lieu l'interdépendance et l'intégration mondiale, les préoccupations et les attentes grandissantes du public et la nature des engagements du gouvernement envers les organisations internationales et par rapport aux événements internationaux.

En plus de relever les défis posés par des événements externes qui échappent à son contrôle immédiat, le MAECI doit aussi, en respectant son mandat et ses ressources, prendre part à une gamme très étendue d'activités nationales et internationales. Le MAECI doit souligner les liens entre les intérêts nationaux et étrangers, illustrés dans *Le volet nordique de la politique étrangère du Canada*, profiter des occasions de relever les défis nouveaux et traditionnels, chercher à diminuer les menaces transnationales et promouvoir notre intérêt en sauvegardant la paix internationale et la sécurité humaine, et ce ne sont là que quelques-uns des domaines où il a un rôle de premier plan à jouer.

*Pour plus d'information sur la structure du Ministère voir le site Web du MAECI :*

**<http://www.dfait-maeci.gc.ca/dfait/menu-f.asp>**

## Glossaire

**Action 21** : Plan visant à rendre le développement durable sur le plan social, économique et environnemental, adopté lors du Sommet de la Terre, à Rio de Janeiro, en 1992.

**Amélioration permanente** : Amélioration continue des politiques, des programmes et du rendement, prenant en considération les progrès techniques, les connaissances scientifiques, les besoins des clients et les attentes de la collectivité.

**Budget des dépenses** : Plan financier annuel décrivant les dépenses du gouvernement du Canada. La Partie III du Budget comprend un plan détaillé des dépenses de chaque ministère.

**Changement climatique** : Réchauffement de l'atmosphère terrestre dû à l'augmentation de la concentration de certains gaz absorbant le rayonnement terrestre et retardant ainsi la perte d'énergie vers l'espace.

**Commissaire à l'environnement et au développement durable** : Poste créé grâce à des modifications à la *Loi sur le vérificateur général* en 1995. Relevant directement du Vérificateur général, le Commissaire a pour mandat d'aider à exécuter les fonctions reliées à l'environnement et au développement durable; il doit faire rapport annuellement à la Chambre des communes sur les aspects environnementaux de développement durable et il doit contrôler et rapporter les succès des ministères à atteindre leurs buts de développement durable.

**Démarche prudente** : Le MAECI reconnaît que la précaution est un concept important et légitime dans l'établissement des politiques. Elle est étroitement liée à l'élaboration de démarches holistiques pour traiter des questions de politiques multidisciplinaires, comme le développement durable. L'application de mesures de précaution est déjà courante dans les régimes de réglementation du Canada, et elle vaut à ses produits et à ses services une réputation internationale de sécurité et de qualité supérieure. Plus récemment, l'idée particulière d'appliquer une démarche préventive dans la prise de décisions réglementaires, lorsqu'il y a un risque de tort irréversible ou grave et un degré élevé d'incertitude scientifique, a soulevé un débat politique sur le plan national et sur le plan international. Ce débat a porté sur des questions clés, comme la façon de définir, d'interpréter et de réaliser le concept. En cherchant des réponses pratiques et généralement acceptables à ces questions, le Canada s'applique à préciser une démarche cohérente qui satisfait aux exigences de réglementation en faveur de la santé et de la sécurité de l'environnement et du public, en accordant la priorité à la prévisibilité et à la précision dans son application. Parallèlement, le Canada joue un rôle central dans les consultations multilatérales en cours dans divers forums internationaux.

**Développement durable** : Généralement défini comme une façon de penser et d'agir « qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins. » (*Notre avenir à tous*, Commission mondiale sur l'environnement et le développement, 1987).

« Le développement durable intègre des considérations sociales, économiques et environnementales à la détermination des objectifs et à la conduite des affaires d'une organisation. Jusqu'ici, les organisations gouvernementales ont fait porter leurs efforts sur l'une seulement de ces trois dimensions, soit celle qui est liée au rôle d'intérêt public pour lequel chaque organisation a été créée. Le développement durable élargit également l'horizon de la planification en tenant compte des besoins des générations actuelles et futures.

Les ministères fédéraux doivent maintenant s'intéresser davantage à l'impact de leurs activités de manière à protéger et à promouvoir le bien-être de la population et l'environnement dans lequel elle vit. » (Rapport du Commissaire de 1998, section 8,4).

**Diversité biologique (biodiversité) :** Variété des espèces, variabilité génétique de chaque espèce et variété des écosystèmes que forment les espèces (Conseil canadien des ministres responsables de la faune).

**Écologisation des activités gouvernementales :** Projet visant à fixer des lignes directrices pour tous les ministères fédéraux sur la manière d'intégrer les aspects environnementaux à la gestion de leurs activités.

**Équité :** Juste répartition des coûts et des avantages des activités humaines. Ses deux composantes sont l'équité entre les générations et l'équité actuelle entre les personnes ou les groupes de personnes.

**Évaluation environnementale :** (EE) est un outil utilisé pour aider les décideurs à prendre en considération les effets environnementaux des projets proposés, au même titre que les répercussions économiques et sociales.

**Recommandation 22 :** Une de plusieurs recommandations ayant trait à la divulgation des renseignements, aux droits de la personne et à l'environnement qui figure dans le rapport du Comité permanent de la Chambre des communes sur les affaires étrangères et le commerce international consacré aux activités et au mandat de la Société pour l'expansion des exportations. La réponse du gouvernement au rapport a été publiée le 18 mai 2000.

**Ressources non renouvelables :** Ressources naturelles dont la quantité est fixe, mais dont la durée peut être prolongée par une utilisation réduite ou plus efficace, par la réutilisation ou par le recyclage (minéraux, pétrole, charbon, etc.).

**Sécurité humaine :** Condition ou état d'être caractérisé par « la protection contre des menaces très graves aux droits, à la sécurité ou à la vie des personnes. » En matière de politique étrangère, la sécurité humaine s'explique peut-être mieux en tant que changement de perspective ou d'orientation. Il s'agit d'une autre façon de voir le monde, axée sur les gens plutôt que sur la seule sécurité des territoires ou des gouvernements (La sécurité humaine : La sécurité des individus dans un monde en mutation, MAECI, avril 1999).

(Voir : <http://intranet.lbp/department/agp/english/e-main.htm>)

**Sommet mondial sur le développement durable :** Conférence internationale qui doit se tenir en 2002 pour étudier la mise en œuvre d'Action 21 et des autres recommandations de la Conférence de Rio de 1992, et pour convenir de nouvelles initiatives.

(Voir : <http://www.un.org/esa/sustdev/agenda21text.htm>)

**Système de gestion de l'environnement :** Système encadrant le contrôle du rendement environnemental d'une organisation et la production des rapports connexes.

**Volet nordique de la politique étrangère du Canada, Le :** Cadre pour la promotion des valeurs et des intérêts canadiens et le renouvellement de notre engagement à collaborer avec les peuples du Nord canadien et avec nos voisins circumpolaires sur des questions communes. La politique repose sur trois principes : remplir nos engagements en faisant preuve de leadership, établir des partenariats et poursuivre un dialogue constant avec les Canadiens, en particulier ceux du Nord.

(Voir : <http://www.dfait-maeci.gc.ca/arctic/menu-f.htm>)

## Acronymes

ACDI	Agence canadienne de développement international
ACEE	Agence canadienne d'évaluation environnementale
AES	Direction des services environnementaux (au MAECI)
AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
ALENA	Accord de libre échange nord-américain
AME	Accord multilatéral sur l'environnement
AMF	Autres ministères fédéraux
APD	Aide publique au développement
APEC	Organisation de coopération économique Asie-Pacifique
ARF	Forum régional de l'ASEAN
ARUC	Alliances de recherche universités-communautés
ASEAN	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
BCAH	Bureau de la coordination des affaires humanitaires
CA	Conseil de l'Arctique
CAD	Comité d'aide au développement
CCCE	Comité consultatif sur le commerce extérieur (MAECI)
CCCI	Conseil canadien de la coopération internationale
CDD	Commission du développement durable
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEE	Commission économique pour l'Europe
CNACE	Commission nord-américaine de coopération environnementale
CNUCED	Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement
CNUEH	Conférence des Nations Unies pour les établissements humains
CPC	Conférence des Parties à la Convention (Nations Unies)
CRDI	Centre de recherches pour le développement international
CRSH	Conseil de recherches en sciences humaines du Canada
DD	Développement durable
EES	Évaluation environnementale stratégique
EMN	Entreprises multinationales
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FIF	Forum intergouvernemental sur les forêts
FMI	Fonds monétaire international
GCSCE	Groupes de consultation sectoriels sur le commerce extérieur (MAECI)
IDM	Institutions de développement multilatérales
ICP	Information et consentement préalable
IIDD	Institut international pour le développement durable
IFI	Institutions financières internationales
ISO	Organisation internationale de normalisation
MAECI	Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
NAMMCO	North Atlantic Marine Mammal Commission
NORAD	Défense aérienne du continent nord-américain
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OEA	Organisation des États américains

OHCHR	Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
ONG	Organisation non gouvernementale
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONU	Organisation des Nations Unies
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
OTAN	Organisation du traité de l'Atlantique Nord
PIB	Produit intérieur brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
POP	Protocole sur les polluants organiques persistants
PSIJ	Programme de stages internationaux pour les jeunes (MAECI)
RISDD	Réseau interministériel sur les stratégies de développement durable
SCCI	Stratégie canadienne pour le commerce international
SDD	Stratégie de développement durable
SEE	Société pour l'expansion des exportations
SGE	Système de gestion environnementale
SPEA	Stratégie de protection de l'environnement arctique
TRNEE	Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie
UE	Union européenne
UNCED	Conférence sur l'environnement et le développement durable
UNCLOS	Convention des Nations Unies sur le droit de la mer
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNFCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
UNHCR	Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (Bureau du)
VNPEC	<i>Le volet nordique de la politique étrangère du Canada</i>

## Références

### Lois du Parlement

- *Loi sur le vérificateur général*, 1976-77, et modifications, 1995
- *Loi sur le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international*, 1985
- *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, 1992
- *Règlement sur le processus d'évaluation environnementale des projets à réaliser à l'extérieur du Canada*
- *Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes*, 1999.

### Commissaire à l'environnement et au développement durable (Bureau du Vérificateur général)

- *Rapport du commissaire à l'environnement et au développement durable à la Chambre des communes : Chapitre 1 - L'écologisation du gouvernement du Canada : les stratégies de développement durable*, Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada, 1998
- *Rapport du commissaire à l'environnement et au développement durable à la Chambre des communes : Les stratégies de développement durable Chapitre 1 - La mise en œuvre des stratégies de développement durable : jeter les bases du progrès; Chapitre 2 - Les consultations sur les stratégies de développement durable*, Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada, 1999
- *Rapport du commissaire à l'environnement et au développement durable, Avancer dans la voie du progrès; La deuxième génération de stratégies de développement durable*, Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada, 1999.

### Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (publications et déclarations)

- *Action 2000, Stratégie de développement durable du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international*, MAECI, 1997
- *Budget des dépenses 1999-2000 : Rapport sur les plans et les priorités*, MAECI, 1999
- *Audit of the Environmental Services Division (AES) and the Sustainable Development Portfolio It Manages*, MAECI/SIV, mai 2000
- *La sécurité humaine : La sécurité des individus dans un monde en mutation*, MAECI, avril 1999
- *Analyse rétrospective de l'examen environnemental du Canada de 1994 : négociations commerciales multilatérales du cycle d'Uruguay Round*, MAECI, novembre 1999
- *Le volet nordique de la politique étrangère du Canada*, MAECI, mai 2000.

### Publications du gouvernement fédéral

- *Le Canada dans le monde*, MAECI, février 1995
- *Guide de l'écogouvernement*, Ministère des Approvisionnements et Services, 1995
- *Sustainable Development Strategies, Summary of Federal Plans*, produit par Services de gestion de l'environnement, Conseils et Vérification Canada, pour le Réseau interministériel sur les stratégies de développement durable, avril 1998
- *Le développement durable dans les opérations du gouvernement : une approche coordonnée*, Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada, 2000

